

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de M. CASSART-SIMON, Conseillère communale, relative à la sécurité
au Cimetière du Vogelenzang

M. CASSART-SIMON donne lecture du texte suivant :

M. CASSART-SIMON geeft lezing van de volgende tekst

Monsieur le Bourgmestre, Il m'est revenu que des agressions auraient eu lieu aux abords du cimetière. Un monsieur âgé aurait été agressé à la sortie du cimetière et des agressions auraient eu lieu à l'intérieur du cimetière. Certaines personnes âgées n'osent plus aller, seules, se recueillir sur les tombes de leurs défunts et certaines familles ne veulent plus que leurs parents se rendent seuls au cimetière.

Puis-je vous demander ce qu'il en est ?

Madame l'Echevine MIROIR donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MIROIR geeft lezing van het volgende antwoord:

Il y a effectivement eu une agression en dehors du cimetière il y a plus d'un an. La personne âgée a été jetée au sol devant le cimetière et les services de Police sont intervenus selon la procédure habituelle.

A la même période, une autre personne a semble-t-il été suivie, en voiture, jusqu'à son domicile depuis le cimetière. A la suite de ces faits qui nous ont été relatés par un des chefs-fossoyeurs, nous avons directement interpellé les services de Police par l'intermédiaire du cabinet de Monsieur le Bourgmestre afin d'augmenter la fréquence des patrouilles aux abords du cimetière. Le site a dès lors fait l'objet d'une attention singulière par les équipes de police de proximité.

Depuis lors, fort heureusement nous n'avons plus eu connaissance d'autres faits d'agression ou de harcèlement.

Le personnel du cimetière et moi-même restons très attentifs à toute évolution de la situation.

Madame CASSART-SIMON ajoute qu'une psychose règne chez certaines personnes et qu'il serait donc bien de mettre les choses au clair.

